AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2024

PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE COGECO COMMUNICATIONS INC. (LA « SOCIÉTÉ ») SE TIENDRA EN MODE HYBRIDE AFIN QUE LES ACTIONNAIRES PUISSENT Y ASSISTER EN PERSONNE OU VIRTUELLEMENT :

LE MARDI 14 JANVIER 2025 À 11 H 30 (HEURE DE MONTRÉAL) :

- **en direct par webémission à l'adresse** https://my.400.lumiconnect.com/r/participant/live-meeting/400-608-173-827
- **en personne chez** Lumi Experience Montréal, 1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 3610 (36e étage).

Les assemblées annuelles de la Société et de Cogeco inc. se tiendront successivement au même endroit et dans le cadre de la même webémission. Les points à l'ordre du jour de chaque assemblée seront débattus séparément; toutefois, l'exposé de la direction s'adressera à la fois aux actionnaires de la Société et à ceux de Cogeco inc.

L'ASSEMBLÉE SERA TENUE AUX FINS SUIVANTES :

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2024 ainsi que le rapport des auditeurs y afférent;
2. élire dix administrateurs;
3. nommer les auditeurs et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé opportun, approuver la résolution consultative portant sur la démarche du conseil en matière de rémunération des dirigeants;
5. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Cette année, conformément aux exigences applicables des organismes de réglementation des valeurs mobilières et à une ordonnance rendue par le directeur en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la Société a recours à la procédure « de notification et d'accès » pour remettre la circulaire d'information et les documents connexes à ses actionnaires inscrits et non inscrits. Selon cette procédure, la Société n'est plus tenue de distribuer des exemplaires imprimés de certains documents relatifs à l'assemblée annuelle, comme sa circulaire d'information. Elle affiche plutôt la version électronique de ces documents sur un site Web où les investisseurs peuvent y accéder et les consulter. Les actionnaires continuent à recevoir un formulaire de procuration ou d'instructions de vote par la poste, qu'ils utilisent pour exercer les droits de vote rattachés à leurs actions, mais plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de l'avis de convocation et de la circulaire d'information, ils reçoivent un avis comportant l'ordre du jour de l'assemblée ainsi que des instructions sur la marche à suivre pour accéder à la circulaire d'information par voie électronique et en demander un exemplaire imprimé. La procédure de notification et d'accès est écologique et avantageuse pour la Société et ses actionnaires, puisqu'elle permet de réduire considérablement les frais d'achat de papier et les frais d'impression et de mise à la poste.

cogeco COMMUNICATIONS

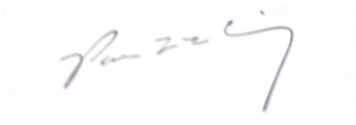
L'actionnaire dont le nom figure sur un certificat d'actions est considéré comme un « actionnaire inscrit ». Cet actionnaire peut obtenir un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée sans frais en téléphonant à Société de fiducie Computershare du Canada, au 1 866 962-0498 (numéro sans frais), en Amérique du Nord, ou au 514 982-8716 de l'extérieur de l'Amérique du Nord (il doit ensuite entrer le numéro de contrôle de 15 chiffres qui est indiqué dans son formulaire de procuration). L'actionnaire dont les actions sont inscrites sur un relevé de compte qui lui est fourni par un intermédiaire est considéré comme un « actionnaire non inscrit ». Cet actionnaire peut obtenir un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée sans frais pendant la période d'un an suivant la date à laquelle la circulaire d'information est déposée sur SEDAR+, en communiquant avec Broadridge, soit par Internet, à l'adresse www.proxyvote.com, soit par téléphone, au 1 877 907-7643 ou au 303 562-9306 (ligne directe) de l'extérieur de l'Amérique du Nord (il doit ensuite entrer son numéro de contrôle de 16 chiffres qui est indiqué dans son formulaire d'instructions de vote et suivre les instructions). Les actionnaires ne reçoivent aucun autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Ils doivent conserver celui qu'ils ont reçu pour exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Dans tous les cas, les demandes de documents relatifs à l'assemblée doivent être reçues au moins dix (10) jours ouvrables (donc au plus tard le 30 décembre 2024) avant la date de l'assemblée afin que ces documents puissent parvenir aux actionnaires avant l'assemblée.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'assemblée, veuillez communiquer avec notre agent chargé de la sollicitation des procurations, Morrow Sodali Canada Ltd. (« MS »), par téléphone, au 1 888 444-0598 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au 1 289 695-3075 (appels à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courrier électronique, à l'adresse assistance@morrowsodali.com.

Fait le 20 novembre 2024

Par ordre du conseil d'administration,

le chef des affaires juridiques et corporatives et secrétaire,



Paul Cowling

1, Place Ville Marie
Bureau 3301
Montréal (Québec)
H3B 3N2

COGECO COMMUNICATIONS